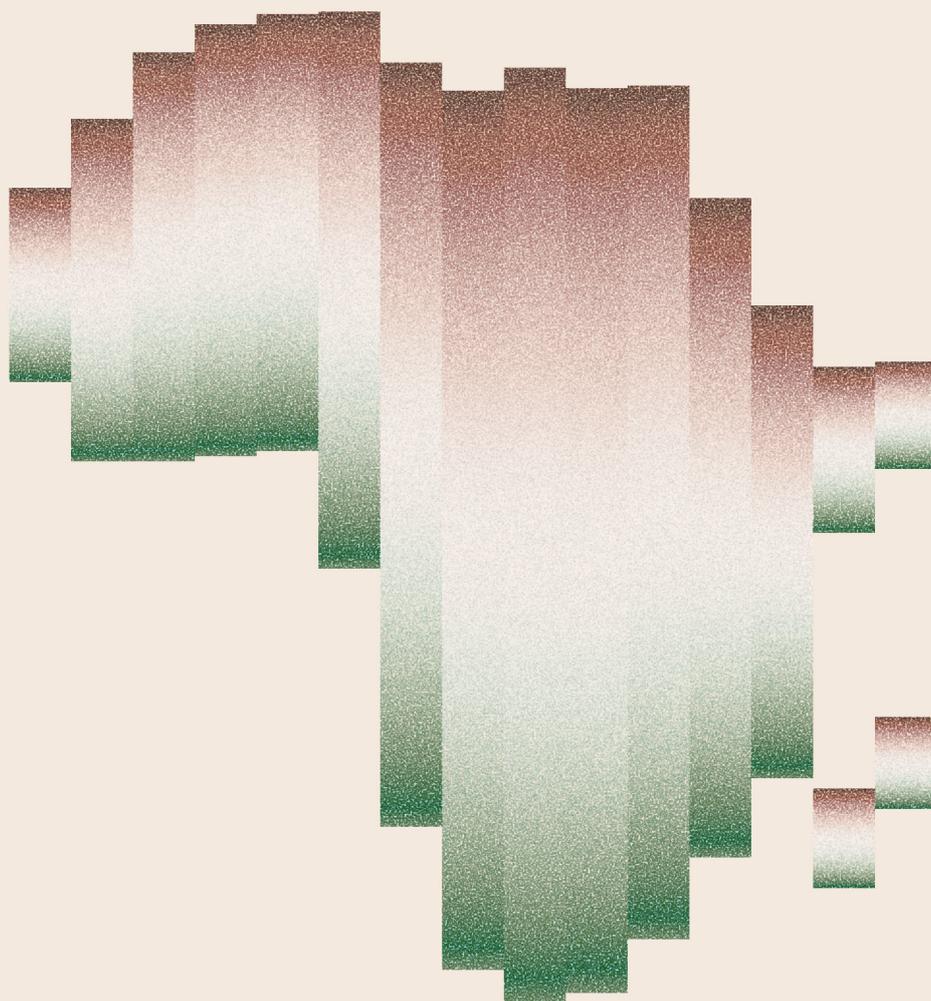


---

# ANALYSE DU LIEN ENTRE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET JUSTICE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

OPEN SOCIETY  
FOUNDATIONS



## SYNTHÈSE DU RAPPORT

---

Ndongo Samba Sylla (PhD)

Août 2025

---

# SYNTHÈSE DU RAPPORT

Ce rapport analyse le lien entre justice économique et gouvernance démocratique en Afrique en passant en revue la littérature pertinente et en exploitant diverses sources statistiques. Il est organisé en quatre parties et se termine par quelques recommandations politiques.

La première partie établit les bases conceptuelles de l'étude. Elle examine la notion de justice économique et les différentes approches qu'elle inspire, à savoir celles qui prônent une répartition des charges et des avantages économiques en fonction des contributions, par opposition à celles qui privilégient le sacrifice et le besoin comme principes alternatifs.

Les implications politiques d'un programme de justice économique dépendront probablement de la vision que l'on a du potentiel progressiste du capitalisme du XXI<sup>e</sup> siècle.

La compatibilité de la justice économique avec la démocratie dépend de la définition que l'on donne à cette dernière. L'argument avancé dans cette étude est que la démocratie, à condition de la débarrasser de ses distorsions modernes, a une valeur intrinsèque et est tout à fait compatible avec la justice économique.

En effet, comme le montre cette étude, notre conception actuelle de la démocratie est très problématique et constitue un obstacle à la compréhension du monde.

Si l'on ne peut affirmer que la démocratie libérale est une condition suffisante et/ou nécessaire au développement économique, puisque les expériences historiques les plus impressionnantes de transformation économique et d'éradication de la pauvreté

dans le monde non occidental ont eu lieu sous des régimes autoritaires, il serait également erroné de penser que l'autoritarisme en soi garantit de meilleurs résultats économiques.

La deuxième partie poursuit la discussion déjà entamée en l'ancrant dans le contexte africain. Elle soulève les points suivants :

1. La libéralisation politique, le passage d'un régime à parti unique à des élections multipartites concurrentielles, s'est accompagnée de l'imposition de politiques néolibérales qui ont limité les possibilités de transformation économique des pays africains. Les « démocraties sans choix » qui en ont résulté alimentent un désenchantement croissant de la population à l'égard de la démocratie et des élections, ainsi qu'une certaine tolérance à l'égard des régimes militaires dans un contexte où les citoyens ont perdu confiance dans la capacité des dirigeants civils à résoudre les problèmes socio-économiques urgents.
2. L'ouverture des jeunes vis-à-vis des régimes militaires, en particulier dans les pays du Sahel, reflète leur marginalisation politique et économique. En effet, l'Afrique a la particularité d'être un continent jeune, mais où la plupart des pays ont des dirigeants de plus en plus âgés qui se maintiennent au pouvoir en supprimant les limites constitutionnelles en termes de nombre de mandats et d'âge, en recourant à la fraude électorale, etc.
3. Malgré les inquiétudes généralisées et populaires concernant un « retour » des coups d'État en Afrique, une interprétation attentive des faits montre qu'il n'en est rien. Même si leurs causes immédiates sont spécifiques à chaque contexte, les putschs

militaires observés depuis 2012 reflètent en général les conséquences de l'ingérence étrangère et des interventions militaires et, plus particulièrement, la crise de l'impérialisme français. Huit des neuf coups d'État militaires survenus depuis 2020 ont eu lieu dans d'anciennes colonies françaises.

4. Dans la recherche d'alternatives à l'impasse politique et économique actuelle au-delà de la démocratie libérale, la longue et riche histoire de l'Afrique est sans aucun doute une source d'inspiration, car elle offre de nombreuses leçons encourageantes sur la participation populaire, y compris celle des femmes, la responsabilité des dirigeants et les pratiques délibératives.
5. Sur la base d'une distinction entre trois conceptions différentes de la démocratie, et donc du lien entre démocratie et justice économique, cette étude soutient que la « démocratie substantive » est la voie à suivre pour le continent.

La troisième partie examine le lien entre la démocratie, en tant que forme de gouvernement fondée sur la volonté et la participation populaires, et la justice économique, en tant que résultat fondamental d'un système économique qui fonctionne pour tous en réduisant les inégalités et en autonomisant les groupes marginalisés et vulnérables. L'étude soutient que pour que les pays africains s'orientent vers une démocratie substantive, c'est-à-dire vers des sociétés caractérisées par un niveau élevé de participation populaire et de justice économique, des efforts doivent être consacrés dans les six domaines clés suivants :

1. Lutter contre les structures néocoloniales qui empêchent les pays africains de contrôler eux-mêmes les instruments et les

décisions politiques : le franc CFA contrôlé par la France en Afrique occidentale et centrale est cité à titre d'exemple.

2. Remédier à la répartition inéquitable des terres : les pays africains les plus inégalitaires sur le plan économique sont également ceux où la répartition des terres est la plus inégale.
3. Contrer l'influence de l'argent sur les processus électoraux : partout où les processus électoraux sont dictés par l'argent, en ce sens que les campagnes disposant des budgets les plus importants ont les meilleures chances de l'emporter, la démocratie n'existe au mieux que de nom, tandis que la justice économique est compromise par les intérêts de classe des représentants élus et de leurs sponsors.
4. Créer des espaces institutionnalisés où participation populaire rime avec prise de décision : cela permet une meilleure responsabilisation et une plus grande transparence, tout en donnant aux citoyens et aux organisations qui parlent en leur nom les moyens de participer aux décisions politiques, y compris de rejeter les mesures qu'ils jugent illégitimes ou contraires à l'intérêt national.
5. Renforcer le contrôle national sur les ressources économiques, en particulier dans les secteurs extractifs, est une condition sine qua non si les pays africains veulent éviter les crises de la dette et, par conséquent, faire face à des politiques d'austérité imposées de l'extérieur qui affaiblissent généralement leurs économies et contribuent à accroître le contrôle étranger sur celles-ci.

6. Contester les théories économiques conservatrices : lorsque les théories économiques conservatrices dominent la recherche, l'enseignement et les politiques, les démocraties deviennent « sans choix » et servent principalement les intérêts des riches et des puissants.

La quatrième partie suggère des pistes politiques fructueuses et des propositions qui ne sont pas souvent prises en compte par les organisations de la société civile, mais qui sont essentielles pour atteindre l'objectif d'une démocratie substantive, c'est-à-dire renforcer à la fois la démocratie et la justice économique. Les recommandations suivantes sont formulées :

- L'inclusion civique : toutes les personnes vivant en Afrique devraient disposer d'une pièce d'identité valide et d'un accès universel au système financier.
- L'autonomisation des électeurs : les systèmes électoraux doivent être repensés afin de donner plus de pouvoir aux électeurs et de leur permettre de mieux évaluer les candidats aux élections.
- La promotion de la participation politique en tant que processus décisionnel souverain : pour mettre un terme au désenchantement croissant à l'égard de la démocratie libérale et des élections, il est important de

redécouvrir et d'exploiter le potentiel des outils de la démocratie délibérative, tels que la sélection des représentants par tirage au sort (ou sortition).

- La promotion d'un programme de services publics universels : la démocratie risque de perdre sa légitimité si elle ne répond pas aux demandes socio-économiques, alors qu'un véritable environnement de justice économique exige que tous les biens et services nécessaires à une vie libre et digne soient accessibles à tous.
- L'éducation civique en matière de monnaie et de finance : pour comprendre les possibilités économiques de chaque pays, permettre un débat démocratique sur la manière dont l'économie devrait être organisée et accroître l'indépendance financière du continent, il est important que les citoyens, les organisations de la société civile et les décideurs politiques disposent de connaissances pertinentes sur le fonctionnement du système monétaire et financier.

Enfin, le rapport se termine par des recommandations à l'intention des Open Society Foundations sur la manière dont elles pourraient contribuer à renforcer le lien entre démocratie et justice économique en Afrique.

## **OPEN SOCIETY FOUNDATIONS**

Les Open Society Foundations, fondées par George Soros, sont le plus grand bailleur de fonds privé au monde pour les groupes indépendants œuvrant pour la justice, la gouvernance démocratique et les droits humains. Nous abordons cette mission en nous appuyant sur les principes de justice, d'équité et d'expression — caractéristiques fondamentales de toute société véritablement ouverte. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [opensocietyfoundations.org](https://opensocietyfoundations.org)